
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 mars 2022, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absente :

M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Josie-Anne Tardif, avocate

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 37, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. La séance est également webdiffusée. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 250 mots, par courriel, en indiquant clairement dans l'objet « Question pour la séance du conseil municipal », à l'adresse greffe@vsad.ca avant 16 h 30 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2022-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière d'élection dépose le rapport d'activité concernant l'exercice financier 2021.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC — TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS — AUDIT DE CONFORMITÉ — EXERCICES FINANCIERS 2016 À 2020

Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le Rapport d'audit de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur les exercices financiers 2016 à 2020 est déposé.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Les listes suivantes sont déposées :

- la liste des chèques et dépôts émis du 11 février au 10 mars 2022, pour un montant de 8 789 349,80 \$
- la liste des dépenses par approbateurs du 11 février au 10 mars 2022, pour un montant de 2 276 345,00 \$
- la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 28 février 2022, pour un montant de 978 654,03 \$
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 28 février 2022, pour un montant de 509 863,75 \$

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-113

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 en modifiant à la résolution 2022-093, les mots « pour une période d'un an » par les mots « pour une période de deux ans ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-114

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2022;

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 MARS 2022 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 mars 2022.

2022-115

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MARS 2022 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2022-002 Adjudication de contrats pour le fauchage et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025 (Appel d'offres public 76724)

AP2022-103 Avis de modification numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Professionnels en règlement des différends SA*, relativement à des services professionnels pour des expertises en climat de travail (Dossier 74607)

AP2022-142 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de lampes brûlées et de luminaires du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 76888)

AP2022-154 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour l'entretien des structures et des infrastructures des réseaux d'éclairage public et des signaux lumineux (Appel d'offres public 76951)

RH2022-186 Modification de la nomenclature des emplois manuels

TM2022-013 Entente de contribution financière entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour l'achat et l'installation de bornes de recharge sur rue

PQ2022-008 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins de remplacement des frênes et dans les parcs et les*

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 (SUITE)

espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1462, et dépôt du projet de règlement

- PQ2022-008** Appropriation de 304 400 \$ au fonds général
- PQ2022-009** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins de remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1462, et dépôt du projet de règlement*
- PQ2022-009** Appropriation de 304 400 \$ au fonds général
- PQ2022-006** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection d'aménagements paysagers et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1470, et dépôt du projet de règlement*
- PQ2022-006** Appropriation de 61 000 \$ au fonds général
- PQ2022-011** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1471, et dépôt du projet de règlement*
- PQ2022-011** Appropriation de 41 000 \$ au fonds général
- PQ2022-010** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1472, et dépôt du projet de règlement*
- PQ2022-010** Appropriation de 113 000 \$ au fonds général
- AE2022-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1478, et dépôt du projet de règlement*
- AE2022-002** Appropriation de 350 000 \$ à même le fonds général
- EM2022-001** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de nature mixte de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement des lignes de service en plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1490, et dépôt du projet de règlement*
- EM2022-001** Appropriation de 267 000 \$ au fonds général
- AE2022-003** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la gestion de projets spéciaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1491, et dépôt du projet de règlement*
- AE2022-003** Appropriation de 350 000 \$ à même le fonds général
- TM2022-007** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1463*

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 (SUITE)

- TM2021-351** *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1441*
- TM2022-022** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1482*
- QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :
- AP2022-100** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9–1–1 (VQ–46868)
- AP2022-137** Entente de consentement de travaux sur commande entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, pour le déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) – Arrondissements de La Cité–Limoilou et des Rivières (Dossier 77305)
- DE2022-123** Avenant –15 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la COVID–19
- DQ2022-002** Avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relatif à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du Tourisme
- DE2022-158** Avenant 16 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*
- FN2022-009** Approbation du *Règlement n° 409 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 844 000 \$ concernant le remplacement du système de paie du Réseau de transport de la Capitale*
- GI2022-003** Convention de subvention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment
- PI2022-001** Adoption du *Rapport d'activités 2021* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec
- FN2022-007** Approbation du *Règlement n° 406 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 787 000 \$ concernant le maintien et la mise à niveau du système de vente et perception du Réseau de transport de la Capitale*
- DE2022-126** Adoption du *Programme – soutien aux marchés de proximité*
- DE2022-221** Ajout budgétaire et affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de la ville de Québec
- LS2022-007** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et équipements récréatifs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1487, et dépôt du projet de règlement*

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 (SUITE)

- LS2022-007** Appropriation de 83 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TE2022-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1494, et dépôt du projet de règlement
- TE2022-002** Appropriation de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TE2022-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1466
- TM2022-023** Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1483
- LS2022-009** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection à la base de plein air La Découverte et au parc du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1486

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2022-116

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-117

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — SUPERVISEUR À LA MAINTENANCE DES PARCS ET ESPACES VERTS — SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche M. Frédéric Fillion, au poste de Superviseur à la maintenance des parcs et espaces verts au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, à temps plein, à compter du 11 avril 2022, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4 des employés cadres, échelon 13.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2022-118

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance des activités réalisées par des organismes à but non lucratif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de reconnaissance et d'accompagnement des organismes à but non lucratif* POL-2018-022 (Politique) permet d'appuyer les organismes ayant des liens avec sa mission et ses responsabilités en matière de service à la population;

CONSIDÉRANT QUE les organismes qui répondent aux critères d'admissibilité de la Politique peuvent être désignés comme organismes reconnus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE désigner, pour l'année 2022, « organismes reconnus », les organismes nommés ci-dessous, et ce, conformément à la *Politique de reconnaissance et d'accompagnement des organismes à but non lucratif* POL-2018-022 :

- Association de baseball Noroît
- Association du hockey mineur Cap-Rouge/St-Augustin inc.
- Cercle de Fermières de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Club de karaté St-Augustin (Yoseikan Budo)
- Club de natation région de Québec (CNQ) inc.
- Club de patinage artistique de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Club de plongeon de Québec ARO
- Club de soccer Trident
- Club de Taekwon Do de Cap-Rouge
- Club de tennis St-Augustin inc.
- Club FADOQ La Moisson d'Or
- Club Optimiste Cap-Rouge – St-Augustin
- Comité d'embellissement Saint-Augustin fleuri
- Conseil de bassin du lac Saint-Augustin
- Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge
- École de danse Espace danse
- Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)
- Friperie St-Augustin
- Le Club Aérogym inc.
- Le Groupe scout St-Augustin-de-Desmaures (district de Québec) inc.
- Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures inc. (L'Intrépide et L'Illusion)
- Présence-Famille Saint-Augustin
- Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec
- Théâtre de Saint-Augustin-de-Desmaures

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-119

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PAIEMENT — SODEM INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES AQUATIQUES AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL — APO-2018-017

CONSIDÉRANT la résolution 2018-470 du 6 novembre 2018 relative à l'adjudication d'un contrat à Sodem inc. pour la gestion de programmes et de services aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel, appel d'offres n° APO-2018-017;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, la Ville et Sodem inc. ont convenu d'une méthode de calcul de frais supplémentaires pour la surveillance d'activités libres en piscine;

CONSIDÉRANT QUE Sodem inc. a, pour l'année 2021, engagé des frais supplémentaires de 28 190,48 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2021, Sodem inc. a généré des surplus d'exploitation de 103 144 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres contient une clause prévoyant une redevance annuelle, à verser à la Ville, équivalant à 25 % des surplus d'exploitation générés par Sodem inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'opérer compensation, pour l'année 2021, entre le montant dû par la Ville à Sodem inc. pour les frais supplémentaires, soit 28 190,48 \$ plus taxes et le montant dû par Sodem inc. à la Ville pour les surplus d'exploitation soit 25 786 \$ plus taxes;

D'autoriser un paiement de 2 404,48 \$ plus taxes à Sodem inc.;

DE puiser les fonds le poste budgétaire 02-714-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-120

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS 2016-2021 AVEC CAMP ÉCOLE KÉNO INC. — ENT-VSAD-2015-1310

CONSIDÉRANT QU'une convention de gestion a été conclue le 1^{er} janvier 2016 avec le Camp École Kéno inc. aux fins de superviser, de gérer et d'administrer l'offre d'activités de loisirs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été conclue pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville, le Camp École Kéno inc. a planifié une offre d'activités de loisirs pour l'hiver, le printemps et l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire reprendra la supervision, la gestion et l'administration de l'offre d'activités de loisirs à partir de l'hiver 2023 et recommande donc la prolongation de la convention de gestion pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE prolonger la convention de gestion des activités de loisirs (ENT-VSAD-2015-1310) pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour la supervision, la gestion et l'administration de l'offre d'activités de loisirs pour les saisons hiver, printemps et automne 2022;

D'autoriser le paiement à Camp École Kéno inc. des sommes à être facturées pour un montant maximal de 47 071,97 \$, plus taxes, pour l'année 2022;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-712-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-121

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — APPROBATION DE L'ADDENDA AU PROTOCOLE 2017-074 — CAMP ÉCOLE KÉNO INC. (PROGRAMME VACANCES ÉTÉ 2022)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à sa population un *Programme Vacances Été* (PVE);

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu le 22 novembre 2017 avec le Camp École Kéno inc. et qu'il se terminera le 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par Camp École Kéno inc., pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser, pour l'année 2022, le paiement à Camp École Kéno inc. des sommes à être facturées pour un montant maximal de 418 733 \$, conformément à l'annexe A-Année 2022 au protocole CTR-2017-074, dont copie est jointe au sommaire, incluant une subvention de 85 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés;

D'autoriser les virements budgétaires suivants :

- 5 000 \$ du poste 02-712-10-640 vers le poste 02-715-10-459;
- 2 500 \$ du poste 02-712-10-419 vers le poste 02-715-10-459;
- 5 000 \$ du poste 02-712-10-511 vers le poste 02-715-10-459;
- 6 500 \$ du poste 02-714-10-640 vers le poste 02-715-10-459;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-715-10-459.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-122

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF — INFRASTRUCTURE CANADA — PROJET DE LA RUE BÉCHARD

CONSIDÉRANT QU'Infrastructure Canada finance un nouveau Fonds pour les projets de planification et immobilisations en transport actif;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le transport actif (Fonds) d'Infrastructure Canada vise à soutenir la Stratégie nationale de transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds investira dans des projets de construction de trottoirs, de réseaux nouveaux et élargis de sentiers, de pistes cyclables, de passerelles pour piétons, en plus de soutenir la planification du transport actif et les activités de participation des intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds vise entre autres à rendre les déplacements en transport actif plus faciles, plus pratiques et agréables, et améliorer la sécurité et la sûreté des utilisateurs;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un trottoir sur la rue Béchar, qui favorisera et sécurisera les déplacements actifs des citoyens, notamment des écoliers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière pour un projet d'immobilisation pour le Fonds pour le transport actif, piloté par Infrastructure Canada;

DE soutenir le projet d'immobilisation qui sera déposé, visant la construction d'un trottoir sur la rue Béchar.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-123

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF — INFRASTRUCTURE CANADA — PROJET DE LA ROUTE RACETTE

CONSIDÉRANT QU'Infrastructure Canada finance un nouveau Fonds pour les projets de planification et immobilisations en transport actif;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le transport actif (Fonds) d'Infrastructure Canada vise à soutenir la Stratégie nationale de transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds investira dans des projets de construction de trottoirs, de réseaux nouveaux et élargis de sentiers, de pistes cyclables, de passerelles pour piétons, en plus de soutenir la planification du transport actif et les activités de participation des intervenants;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds vise entre autres à rendre les déplacements en transport actif plus faciles, plus pratiques et agréables, et améliorer la sécurité et la sûreté des utilisateurs;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un trottoir sur la route Racette, et de l'amélioration des infrastructures existantes, qui favoriseront et sécuriseront les déplacements actifs des citoyens, dont notamment les écoliers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière pour un projet d'immobilisation pour le Fonds pour le transport actif, piloté par Infrastructure Canada;

DE soutenir le projet d'immobilisation qui sera déposé, visant la construction d'un trottoir sur la route Racette.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-124

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — PROVINCIAL ENVIRONNEMENT INC. — NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL AINSI QUE L'INSPECTION DES RÉSEAUX PAR CAMÉRA — APO-2020-010

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-244 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à Provincial Environnement inc., appel d'offres n° APO-2020-010, pour un contrat de trois (3) ans, pour le nettoyage et l'entretien de conduites d'égout sanitaire et pluvial ainsi que l'inspection des réseaux par caméra télévisée, pour une somme de 39 955 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les factures n°s 5417 et 5517 émises par Provincial Environnement inc. le 22 novembre et le 15 décembre 2021, pour un montant total de 4 140,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n°s 5417 et 5517, datées respectivement du 22 novembre et 15 décembre 2021, d'un montant total de 4 140,25 \$ plus taxes, à l'entreprise Provincial Environnement inc., pour des travaux de nettoyage et d'entretien de conduites d'égout sanitaire et pluvial;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-415-10-521, année budgétaire 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-125

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — MAXXUM GESTION D'ACTIFS — ANALYSE DES CARTES EN ALIMENTATION EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT DES EAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2020-478 du 17 novembre 2020, autorisant l'embauche d'un consultant pour analyser les cartes en alimentation en eau et en assainissement des eaux sur le territoire de l'agglomération, dans le cadre du comité d'arbitrage dont le mandat consiste à relever les conduites d'aqueduc et d'égout, acquises ou construites à compter du 27 octobre 2007, qui ne sont pas de la nature la plus locale, et qui relèvent de la compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la firme Maxxum Gestion d'Actifs, à titre d'expert technique et en accompagnement au représentant des villes, dans le dossier d'arbitrage, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, pour un montant maximal de 13 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture n° 01560, émise par la firme Maxxum Gestion d'actifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 01560, datée du 20 décembre 2021, d'un montant de 1 050,00 \$ plus taxes, à la firme Maxxum Gestion d'Actifs;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-415-10-411.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-126

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC — IMMATRICULATIONS DE LA FLOTTE DE
VÉHICULES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit immatriculer annuellement ses véhicules auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT l'avis de paiement n° 31858459 /FDE5732-4 émis par la Société de l'assurance automobile du Québec d'un montant de 49 362,95 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 49 362,95 \$ auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, dossier n° 31858459 /FDE5732-4;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-320-10-455.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-127

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉSIGNATION DE
REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ AD HOC DANS LE CADRE DU
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL
DE VILLE — POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE
ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES
GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 3 250 000 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du *Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* pour l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, pour un montant de 93 500 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'un comité *ad hoc* doit être mandaté par le ministère de la Culture et des Communications afin de démarrer le processus d'intégration des arts et, à terme, transmettre une recommandation sur les propositions artistiques reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit désigner ses représentants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE désigner au sein du comité *ad hoc* dans le cadre du processus d'intégration des arts pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville les représentants suivants :

- M. Sylvain Juneau, maire, représentant de la Ville (propriétaire);
- M. Dominic Marier, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, représentant des usagers;
- Mme Danielle Godbout, architecte mandatée par la Ville pour la conception des plans et devis du projet d'agrandissement du garage municipal et de l'hôtel de ville;

- M. Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, observateur.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-128

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES SURFACES DES TERRAINS DE TENNIS – CENTRE SOCIORECRÉATIF LES BOCAGES — APO-2022-002

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n°APO-2022-002, pour un contrat de construction pour la réfection des surfaces des terrains de tennis au Centre sociorécréatif Les Bocages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) soumissions ont été jugées conformes au niveau administratif et technique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour la réfection des surfaces des terrains de tennis du Centre sociorécréatif Les Bocages, appel d'offres n° APO-2022-002, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Gaudreault & Frères inc. conformément à la demande publique de soumissions N° 1572821, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 4 mars 2022, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme de 219 795,00 \$ plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 27 000,00 \$ du poste budgétaire 21-310-10-000 vers le projet PEV-I-21-04;

D'autoriser un virement budgétaire de 3 757,28 \$ du poste 02-729-10-690 vers le projet PEV-I-21-04;

DE puiser les fonds sur le projet PEV-I-21-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-129

URBANISME — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-492 — DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR UN NOUVEL USAGE NON AGRICOLE — 4260, CHEMIN NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande numéro 435286 déposée par La Cité agricole inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'ajout d'une salle de réception sur son site;

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution 2021-492 la Ville a appuyé la demande de La Cité Agricole inc. pour cet ajout;

CONSIDÉRANT QUE la superficie indiquée à la demande déposée par La Cité Agricole inc. auprès de la CPTAQ n'incluait que celle de la salle de réception;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ, suivant une lettre datée du 7 février 2022, a demandé de corriger la superficie de la demande pour y inclure également la superficie du chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE La Cité Agricole inc. juge pertinent d'ajouter à sa demande la superficie complète du bâtiment, les stationnements en cour arrière et latérale gauche servant pour l'usage de salle de réception ainsi que l'installation septique autonome;

CONSIDÉRANT le dépôt par La Cité Agricole inc. du plan de localisation portant la minute 9 145, réalisé par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, le 11 mars 2022 identifiant une superficie de 3 093 m² (0,31 ha) d'usage non agricole en lien avec la salle de réception projetée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2021-492 en remplaçant la superficie initiale de la demande soit 0,03604 ha par la superficie de 0,31 ha (bâtiment principal existant, chemin d'accès et stationnements ainsi que l'installation septique autonome).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2022-130

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2022-682 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 49.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière